

COMMUNE D'ÉGRISELLES-LE-BOCAGE

Séance du Conseil Municipal

du 10/04/2026

Les membres du Conseil Municipal d'Égriselles-le-Bocage, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du Conseil, 1 place de l'Église, sous la présidence de Monsieur DESCHAMPS Christian, Maire.

Sont Présents : Tous les Conseillers Municipaux, sauf Mme DEY Marie-Line absente excusée, ayant donné pouvoir à M. VALENTIN Florian.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut normalement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme RECOURCÉ Gaëlle

Approbation du procès-verbal de la réunion du 22/03/2026 : Sans observation.

1 – FONCTION PUBLIQUE

1.1 – Personnel titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale

Délibération n°DC2026/4.1/01 – Création d'un poste d'adjoint technique

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L313-1, R. 331-7, R. 332-1 à R.332-8, R.332-10;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatifs aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs ;

Le maire informe les membres du Conseil Municipal, que l'agent, actuellement chargé du ménage des locaux de la mairie, prend sa retraite au 01/07/2026. Cet agent est embauché sur un poste d'adjoint technique de 35h par semaine, elle réalise 13h de ménage pour la commune et le reste du temps de la semaine, elle est mise à disposition du SIVOS CESV (Syndicat Scolaire). Il précise que l'agent prévoit de poser toutes ces vacances, ce qui implique qu'elle termine pour la commune au 01/06/2026. Il souhaiterait qu'un poste uniquement pour les besoins de la mairie soit créé.

Un ajustement des heures de ménage est proposé, ainsi il propose de créer un poste d'adjoint technique de 14h par semaine, réparti par semaine comme suit :

Mairie : 4 x 2h = 8h / semaine

Salle des fêtes : 2 x 2h = 4h / semaine

Salle du Conseil : 1h / semaine

Salle des associations : 1h / semaine

Ces créneaux horaires seront définis, par la suite, avec le nouvel agent et selon les contraintes d'occupation des lieux.

Il indique que des heures complémentaires pourront être payées lorsqu'il sera demandé au futur agent de nettoyer les toilettes publiques, la maison des sports...

Le maire propose à l'assemblée,

Conformément aux dispositions fixées par l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, de créer un emploi permanent d'adjoint technique polyvalent à temps non complet à raison de 14 heures par semaine pour le ménage des bâtiments de la commune, à compter du 1^{er} juin 2026.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C au grade d'adjoint technique territorial ou le cas échéant par un agent contractuel selon les dispositions de l'article L332-14 ou L 332-8 du code général de la fonction publique. En cas de recrutement d'un contractuel en référence à l'article L332-8 du code général de la fonction publique, sont précisés :

- Motif invoqué : emploi à temps non complet d'une quotité de temps de travail inférieur à 50%.
- Niveau de recrutement : expérience professionnelle
- Niveau de rémunération de l'emploi créée : Echelon 1 de l'échelle C1 (IB = 367 ; IM = 366)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte la proposition du maire de création d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 14 heures par semaine, à compter du 01/06/2026 et selon les modalités décrites ci-dessous ;

ADOpte le tableau des effectifs modifié en annexe ;

INSCRIT au budget les crédits correspondants ;

AUTORISE le Maire à signer le contrat le cas échéant.

Voté à l'unanimité

Annexe à la délibération DC2026/41/01 : tableau des effectifs de la collectivité à compter du 01/06/2026

	EMPLOI	CATEGORIE	N° ET DATE DELIBERATION ET CREATION D'EMPLOI	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	VACANT	POURVU	TEMPS COMPLET	TITULAIRE	CONTRACTUEL
	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	Délibération 26/06/2003	1	1		1	1	1	
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	Délibération 30/11/2005	1	1		1	1	1	
	Adjoint administratif	C	n° DC2021/42/01 08/06/2021 Article 3-3 5 n°84-53 n° DC2023/42/01 10/07/2023 Article 3-3 5 n°84-53	2	2		2	2		2
SOUS-TOTAL				4	4		4	4	2	2
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	Délibération 03/10/2002 Délibération DC2025/4.1/01	2	3	1	2	2	2	
	Adjoint technique	C	04/07/2013 23/03/2018 vac 436 Vac. 1465 en 2018 DC2022/41/01-2 20/09/2022	4	4	1	3	3	3	
SOUS-TOTAL				6	7	2	5	5	5	
TOTAL				10	11	2	9	9	7	2

2.1 – Fonctionnement des assemblées

Délib DC2026/5.2/01 – Constitution des Commissions Municipales de Travail

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité de constituer des commissions municipales. Il précise qu'il est président de droit de ces commissions, sauf pour la commission de contrôle des listes électorales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Voté à l'unanimité

DÉCIDE de créer 10 commissions municipales, qui se composent ainsi :

1 - Commission des Finances et Appel d'Offres - (a fait l'objet d'une élection à bulletin secret) : DESCHAMPS Christian (président), VALENTIN Florian (vice-président), NIESING Frédéric et CONDUTEAU TAVARES Magalie.

2 – Commission Aménagement – Centre Bourg : DESCHAMPS Christian (président), VALENTIN Florian (vice-président), GRELOT Denis, BENTATA Patricia, DEY Marie-Line, POUTEAU Jean-Pierre, NIESING Frédéric, DOUBLET Bernadette, LE COZ Sébastien, BOUDIER Laurent, CONDUTEAU TAVARES Magalie, VERNET Paula et DERNY Damien.

3 – Commission Bâtiments – Voirie (Entretien courant) : DESCHAMPS Christian (président), DOUBLET Bernadette (vice-présidente), BENTATA Patricia, NIESING Frédéric, DERNY Damien, GRELOT Denis, LE COZ Sébastien et DEY Marie-Line.

4 – Commission cimetière : DESCHAMPS Christian (président), DOUBLET Bernadette (vice-présidente), CONDUTEAU TAVARES Magalie, RECOURCÉ Gaëlle et POUTEAU Jean-Pierre.

5 – Commission Espaces Verts – Environnement : DESCHAMPS Christian (président), VALENTIN Florian (vice-président), DOUBLET Bernadette, LE COZ Sébastien, VERNET Paula, DROUIN Catherine, DEY Marie-Line et BOUDIER Laurent.

6 – Commission Jeunesse – Actions Sociales – Relations Associations (Conseil des Jeunes, Repas des Aînés...) : DESCHAMPS Christian (président), DEY Marie-Line (vice-présidente), VALENTIN Florian, POUTEAU Jean-Pierre, VERNET Paula et CONDUTEAU TAVARES Magalie

7 – Commission Animations et Manifestation : DESCHAMPS Christian (président) et tous les conseillers municipaux
Décomposée ainsi :

- Gestion de la salle des Fêtes : DEY Marie-Line (vice-présidente), BENTATA Patricia et BOUDIER Laurent.
- Rencontres Animalières : DOUBLET Bernadette (vice-présidente), BENTATA Patricia, BOUDIER Laurent, GRELOT Denis et VALENTIN Florian
- Marche Dînatoire : DEY Marie-Line (vice-présidente), POUTEAU Jean-Pierre, VERNET Paula, VALENTIN Florian, DROUIN Catherine et RECOURCÉ Gaëlle
- Marché de Noël : DEY Marie-Line (vice-président) et CONDUTEAU TAVARES Magalie
- Fête du 14 Juillet : DEY Marie-Line (vice-présidente), DROUIN Catherine et LE COZ Sébastien (pompiers)

8 – Commission Communication : DESCHAMPS Christian (président), RECOURCÉ Gaëlle (vice-présidente), VALENTIN Florian, POUTEAU Jean-Pierre et VERNET Paula.

9 - Commission Plan Locale d'Urbanisme intercommunale (PLUi) : DESCHAMPS Christian (président), DOUBLET Bernadette (vice-présidente), RECOURCÉ Gaëlle et DERNY Damien

10 – Commission de Contrôle des Listes électorales : DOUBLET Bernadette (titulaire) et NIESING Frédéric (suppléant)

Délibération n° DC2026/5.2/02 – Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il convient de présenter une liste de commissaires, conformément au 3^{ème} alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), susceptibles d'être appelés à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID). Cette liste doit comporter 24 personnes. Le directeur départemental/régional des finances publiques désignera parmi ces personnes 6 commissaires titulaires et 6 suppléants.

Il précise que les conditions requises pour être commissaire sont :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de ses droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose la liste suivante pour la formation de la CCID :

Civilité	NOM	PRENOM	DATE NAISSAN CE	ADRESSE
M.	CANET	Claude	24/10/1949	6 rue Robert Gois, 89500 EGRISSELLES LE B.
M.	HENRY	Michel	25/01/1956	11 rue du Menhir, Montgerin, 89500 EGRISSELLES LE B.
Mme	RANAIVOSON	Marie-Josèphe	01/10/1946	1 Grande Rue, 89500 EGRISSELLES LE B.
M.	POUTEAU	Jean-Pierre	06/04/1957	12 rue du Marchais Gagé, Les Régypeaux, 89500 EGRISSELLES LE B
Mme	BENTATA	Patricia	18/05/1960	10 rue de Serbois, 89500 EGRISSELLES LE B.
Mme	DOUBLET	Bernadette	12/11/1957	3 Imp de la Haie de Bataille, Châtres, 89500 EGRISSELLES LE B
M.	GRELOT	Denis	23/06/1958	2 impasse du Bois Guiller, Ogny, 89500 EGRISSELLES LE B
M.	LEVESQUE	Claude	22/07/1946	10 rue Robert Gois, 89500 EGRISSELLES LE B.
Mme	FOUCHY	Jocelyne	18/03/1960	27 rue des Mésanges, 89500 EGRISSELLES LE B.
M.	ALARY	Jean-Claude	12/01/1944	Ferme de Serbois, 89500 EGRISSELLES LE B.
M.	BOUDIER	Laurent	28/05/1981	12 rue du Bois d'Août, Montigny, 89500 EGRISSELLES LE B
M.	NIESING	Frédéric	06/07/1984	3 impasse du Pas d'Ane, Ogny, 89500 EGRISSELLES LE B.
Mme	DEY	Marie-Line	30/03/1971	12 rue de l'Yonne, Brassy, 89500 EGRISSELLES LE B.
M.	VALENTIN	Florian	30/12/1992	4 rue du Bois d'Août, Montigny, 89500 EGRISSELLES LE B.
Mme	DROUIN	Catherine	22/11/1962	17 Grande Rue, 89500 EGRISSELLES LE B
Mme	RECOURCE	Gaëlle	06/02/1967	6 Imp de la Haie de Bataille, Châtres, 89500 EGRISSELLES LE B
M.	LE COZ	Sébastien	22/02/1976	7 rue de Marmottes, 89500 EGRISSELLES LE B
Mme	VERNET	Paula	24/06/1976	16 rue des Fourneaux, 89500 EGRISSELLES LE B
Mme	CONDUTEAU TAVARES	Magalie	30/06/1978	7 rue des Ruelles, Châtres, 89500 EGRISSELLES LE B
M.	DERNY	Damien	10/10/1986	124 Parc du Grand Brouilleret, 89500 EGRISSELLES LE B.
M.	FOURDONNIER	Gérard	17/04/1955	3 Batardeau, 89150 COURTOIN
Mme	BERNARD	Sylvaine	01/01/1959	4 rue de l'Yonne, Brassy, 89500 EGRISSELLES LE B.
M.	CANET	Alexandre	13/10/1975	2 Impasse du Pas d'Ane, Ogny, 89500 EGRISSELLES LE B.
M.	LESNE	Paul	01/09/1948	1 rue de l'Yonne, Brassy, 89500 EGRISSELLES LE B.

Voté à l'unanimité

2.3 – Intercommunalité

Règlement financier du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (SDEY)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition du SDEY qui consiste à prendre une délibération permanente, valable pour toute la durée du mandat. Elle accepterait les termes de leur règlement financier en vigueur et notamment le pourcentage de participation de la commune pour d'éventuels travaux électriques sur celle-ci, dès lors que le montant ne dépasse pas le plafond, qui reste à définir par l'assemblée. Il explique que cette délibération épargnerait de faire valider les conventions financières pour chaque éventuel projet de travaux électriques sur la commune dont il est demandé à la commune d'en supporter une partie de la charge.

Monsieur le Maire précise que ce type de travaux reste ponctuel et que jusque-là cette délibération n'a jamais été prise.

Le Conseil Municipal, après discussion, ne souhaite pas prendre cette délibération.

Délibération n° DC2026/5.7/04 – Représentant (suppléant) du Conseil Municipal au sein de l'EPAGE et du SMYM

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été désigné en séance dernière un représentant titulaire du Conseil Municipal comme suit au sein de :

- l'EPAGE du Bassin du Loing : Mme RECOURCÉ Gaëlle
- Syndicat Mixte Yonne Médiann (SMYM) : Mme RECOURCÉ Gaëlle

Il indique cependant qu'un représentant suppléant doit également être désigné pour ces deux organismes et demande à l'assemblée qui serait intéressé pour tenir ces rôles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE M DESCHAMPS Christian représentant suppléant du Conseil Municipal au sein de l'EPAGE du Bassin du Loing et du SMYM.

Voté à l'unanimité

3 – FINANCES LOCALES

3.1 – Décisions budgétaires

Délibération n° DC2026/7.1/04 - Tarifs Marche Dinatoire 2026

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal le fonctionnement de l'organisation de cette manifestation. Ainsi, chaque plat (apéro, entrée, plat, fromage et dessert) est constitué d'une équipe de bénévoles dont chacune d'entre elles sont menée par un « chef ». Chaque équipe gère complètement son stand (agencement, logistique, matériels, décoration, costumes...) mais 1 à 2 personnes chapeautent l'organisation du repas (relève des besoins au niveau nourriture de chaque stand, recherche des meilleurs prix et qualité des produits, passage des commandes, réceptions des commandes, mise en place du stockage, courses, répartition des fournitures et nourriture par stands...).

Il précise que Mme TOMACHOW Virginie, qui tenait ce rôle jusque-là, a proposé d'aider les nouvelles personnes pour ces tâches cette année.

La préparation du repas et notamment des entrées a lieu la veille de la marche avec l'ensemble des bénévoles.

Il rappelle la constitution de la commission municipale liée à la Marche Dinatoire, composée de DEY Marie-Line (vice-présidente), POUTEAU Jean-Pierre, VERNET Paula, VALENTIN Florian, DROUIN Catherine et RECOURCÉ Gaëlle, et indique que l'organisation de la Marche Dinatoire va pouvoir se poursuivre.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la date de la marche dinatoire est fixée traditionnellement au premier samedi du mois d'août soit le 01 août 2026. Il invite les conseillers à voter les tarifs des tickets enfant et adulte pour cette nouvelle édition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de maintenir les décisions prises en 2025 soit

- un nombre de participants à 700 (dont 650 tickets adultes et 50 tickets enfants)
- les tarifs à 18 € pour les adultes et 9 € pour les enfants de moins de 12 ans.

Voté à l'unanimité

3.2 – Fiscalité

Délibération n° DC2026/7.2/01 – Taux taxes locales

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les chiffres du budget Commune 2026 :

Fonctionnement

Résultat positif 2025 :	270 169,26€
Excédent reporté :	1 201 403,32€
Résultat total excédentaire :	1 471 572,58€

Investissement

Résultat négatif 2025 :	-216 300,15€
Restes à réaliser (Dépenses et recettes engagées en 2025 mais non réalisées au 31/12/25 et le seront en 2026) Dépenses :	78 337,88€ et Recettes : 390 838,39€
Résultat total excédentaire :	41 840,70€

Il explique les chiffres de l'état n°1259 COM relatif aux taux des taxes locales et notamment que la commune a bénéficié d'un contrôle des déclarations de surfaces sur l'ensemble du territoire. De ce fait les bases d'imposition ont augmentées, ce qui implique une évolution positive de la recette fiscale pour la commune, même avec un maintien des taux. Il rappelle les taux des taxes locales votés en 2025 :

Foncier bâti :	37,30 %
Foncier non bâti :	42,85 %
Taxe d'habitation :	16,25 %

Au vu de la situation financière saine et relativement confortable de la commune, il suggère de maintenir les taux des taxes locales aux taux 2025.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les taux des taxes directes locales pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE les taux d'imposition comme suit :

Foncier bâti :	37,30 %
Foncier non bâti :	42,85 %
Taxe d'habitation :	16,25 %

Voté à l'unanimité

3.3 – Subventions

Délibération n° DC2026/7.5/03 – Diverses demandes de subvention à la commune

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal plusieurs demandes de subvention, reçues par la commune :

- Gati'Bab89 – Association sportive de badminton à St Valérien - 3 administrés habitant la commune y adhèrent. Pour rappel, 75€ leur ont été attribués en 2025.
- Rugby Club Ordon à St Martin d'Ordon – 5 administrés habitant la commune y adhèrent – Il demande 200€ de participation. Pas de demande en 2025
- Rencontres Culturelles du Gâtinais en Bourgogne (RCGB) – Association culturelle du Gâtinais – Rien ne leur a été attribué en 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'attribuer 25€ par membres pour les clubs sportifs, soit 75€ à Gati'Bad89 et 125€ au Rugby Club Odon, ainsi que 50€ au RCGB.

VOTE les crédits nécessaires au budget Commune 2026.

Voté à l'unanimité

Délibération n° DC2026/7.5/04 – Rencontres du Bocage 2026 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Yonne

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal de la décision de renouveler les Rencontres du Bocage (fête de la Pentecôte) en 2026 avec notamment la venue des animaux. Cette manifestation ayant pris maintenant beaucoup d'ampleur par sa quantité et qualité d'animations proposées et par sa fréquentation, le budget y étant consacré a fortement augmenté (10 600€ en 2024, 12 600€ en 2025). Il propose de ce fait de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Yonne au titre de « lieux de diffusion ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du financement des Rencontres du Bocage 2026,

AUTORISE le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Voté à l'unanimité

4 – AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES

4.1 – Autres domaines de compétences des communes

Délibération n° DC2026/9.1/02 – Projet Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du PPMS, il incombe à la commune la mise en place d'un système d'alarme dans les bâtiments scolaires avec plusieurs sonneries correspondantes aux différents risques (attentat/intrusion, tempête, accident chimique...). Une proposition d'installation a été faite au Maire, corps enseignant et membre du SIVOS (syndicat scolaire) pour un montant de 8326€ HT. Après le passage du personnel habilité PPMS de l'académie et discussions avec les différentes parties, le projet a été revu à la baisse.

Ainsi, M le Maire présente un devis de l'entreprise GABRIELLI pour l'installation de 7 diffuseurs et 8 télécommandes de déclenchement, pour un montant HT de 6500€ HT.

Il indique qu'une subvention pourrait être sollicitée au titre des Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ENTÉRINE le projet PPMS tel que présenté,

AUTORISE le Maire à signer le devis de la SARL GABRIELLI Jean-Michel d'un montant HT de 6500€,

VOTE les crédits nécessaires au budget commune,
AUTORISE le Maire à solliciter une subvention au titre des FIPD.

Voté à l'unanimité

5 – INFORMATIONS DU MAIRE

● Fréquence des réunions du Conseil Municipal : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il a été proposé par plusieurs conseillers de fixer une fréquence de réunion du Conseil Municipal a une fois par mois, par exemple le vendredi soir, afin que les membres du Conseil soient régulièrement informés de ce qui est fait, de l'avancement des dossiers... Attention, certaines de ces réunions seront formelles soit avec une convocation, un ordre du jour, des décisions prises par délibérations et comptes-rendus réalisés et d'autres informelles (sans aucune formalité administrative).

Ainsi, pour ces dernières (réunions informelles), aucune décision ne devra être prise, il s'agira surtout d'informations et les secrétaires ne seront pas forcément présentes. Il serait donc opportun de leur faire un résumé de celles-ci si nécessaire.

Après discussion, les membres du Conseil sont favorables à cette organisation. M le Maire indique qu'un calendrier leur seront prochainement transmis.

● Marche dînatoire – Organisation : Suite aux explications d'organisation données précédemment. Une prochaine réunion Marche dînatoire avec les membres de la commission et les chefs de stand sera prochainement programmée.

Une subvention au même titre que les Rencontres du Bocage pourrait être demandée.

● Répartition tractage :

Monsieur le Maire explique que les conseillers sont de temps en temps sollicités pour la distribution de flyers comme le « Infos Mairie », annonce des manifestations... Il leur propose pour ce faire une répartition de secteurs à chaque conseiller. Les membres du Conseil valident cette répartition de secteurs, qui pourra être affinée si besoin.

6 – QUESTIONS DIVERSES

- Membres suppléants de l'EPAGE du Bassin du Loing et Syndicat Mixte Yonne Médian (SMYM) : Mme Recourcé Gaëlle, actuelle représentante titulaire du Conseil au sein de l'EPAGE et du SMYM, s'est aperçu qu'un membre suppléant aurait également dû être désigné pour représenter la commune au sein de ces organismes.
M Deschamps Christian se propose pour tenir ce rôle et indique que la délibération sera modifiée en ce sens.
- M Grelot Denis signale un stationnement gênant et dangereux à la circulation sur la rue de Serbois.
- Mme Dey Marie-Line par l'intermédiaire de M Valentin Florian signale des stationnements gênant au passage des bus scolaire dans la rue du Bocage et la rue des Ragoberts
- Mme CONDUTEAU TAVARES Magalie signale une vitesse excessive des véhicules sur la rue du Bocage, depuis qu'elle a été refaite.
- Plusieurs conseillers signalent des problèmes de bruits du voisinage à des horaires non appropriés et de brûlages de déchets verts ou autres...

Il est proposé pour remédier à ces actes d'incivismes (problèmes de stationnement, vitesse, bruits du voisinage, brûlages) de la part de certains administrés de la commune de rappeler aux usagers les règles de stationnement (interdiction de stationner sur un trottoir), de limitation de la vitesse (maximum 50km/h), de bruits (horaires bien précis), de brûlage (tous

brûlages est interdit) par la rédaction d'un tract qui serait distribué dans les boîtes aux lettres et placé sur les véhicules gênant.

La commission en charge de la Voirie pourrait également se réunir pour réfléchir à des solutions pour réduire la vitesse dans la rue du Bocage.

M le Maire indique que pour le stationnement gênant rue des Ragoberts une discussion et recherche de solution est déjà en-cours avec les membres du SIVOS.

- Il est rappelé que l'inauguration de l'école aura lieu le samedi 13 juin 2026 – Mme CONDUTEAU TAVARES Magalie et BOUDIER Laurent se proposent pour contribuer à l'organisation de celle-ci.

Séance levée à 00h00.

Le Maire, Christian Deschamps.



